

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 novembre 2022 à 20 H 30**

Le dix-sept novembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 14 novembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Douze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques PRAT, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Absents(tes) au moment du vote (Sept dont deux pouvoirs) :

Mme Linda LAURO donne pouvoir à Mme Marine MATA
Madame Nadine EUKSUZIAN
Mme Martine BEGUE
Mme Lucie DANCETTE
M. Régis BABOIS
M. Yves DELORME,
M. Jean-Marie DUPLAY pouvoir donné à M. Jacques REGNIER VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

DELIBERATION n° 2022.068 : Modification du PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire évoluer le PLU pour prendre en considération plusieurs éléments nouveaux :

La mise en compatibilité du PLU avec le volet commerce du SCOT des Rives du Rhône et la mise en œuvre de l'étude stratégique sur le commerce à Sainte Colombe conduite par Vienne Condrieu Agglomération.

La modification de l'OAP du Verdier dont le schéma de principe d'aménagement et les caractéristiques de la voirie doivent être revus afin, en outre, de prendre en compte la densité de construction du même quartier mitoyen sur la commune Voisine.

La modification de l'OAP du secteur Trénel et du règlement de la zone 2AUa afin de considérer l'impact paysager potentiel d'un projet d'agrandissement de la clinique Trénel.

Le cahier des charges qui sera établi pour le choix du bureau d'études chargé de conduire cette modification prévoira également la recherche de propositions pour juguler le goulot d'étranglement de la RD386 dans le centre de Sainte-Colombe et la réalisation d'une évaluation environnementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ~~DECIDE~~**DESOUSHAITE** la mise à l'étude de la modification du PLU
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération, compétent en matière d'urbanisme, d'assurer la maîtrise d'ouvrage en accord avec la commune de Sainte-Colombe

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 30/11/2022

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**

Transmis en Préfecture le :
Affiché le :

Mis en forme : Police :11 pt